

SCANDALE ! Enedis SA offre un bon repas aux maires pour leur "fourguer" linky !

• 15 SEPT. 2016

PAR [RAMÓN BORDALLO](#)

BLOG : LE BLOG DE RAMÓN BORDALLO

Pour contrer la volonté de très nombreux citoyens qui refusent les compteurs communicants du type linky, Enedis offre aux maires un très bon repas . À l'heure où certains élus de la République passent au tribunal pour corruption, on peut se demander si cette démarche de la part d'une entreprise privée envers les élus ne devrait pas être étudiée par la justice...

À l'heure où un élu de la République passe au tribunal pour corruption, la Société Anonyme **ENEDIS offre un très bon repas** aux élus pour leur faire accepter le compteur communicant linky. C'est tout simplement scandaleux. Ils osent tout !

Nous sommes bien placés pour savoir qu'Enedis (ex Erdf) nous rend des services fabuleux : distribution d'électricité, dépannages après tempêtes, professionnalisme, etc. Je tiens à saluer ici le courage et le dévouement des salariés qui travaillent sur le terrain pour le bien-être des citoyens.

Cependant, depuis plusieurs années maintenant, nous sommes interpellés par des personnes inquiètes quant aux compteurs communicants du type linky. En tant que maire, nous sommes "coincés" entre les obligations imposées par le législateur à Enedis et le refus de mieux en mieux argumenté des citoyens qui refusent de se voir imposer un objet qui leur paraît dangereux, inutile, anti-économique, anti-social, etc.

Je ne vais pas faire la liste de tous les arguments développés par les "anti-linky", anti-gazpar ou autres : il existe plusieurs sites très bien documentés et facilement accessibles.

Plus de deux cent cinquante conseils municipaux ont délibéré contre ces compteurs. Certaines préfectures n'ont pas réagi, d'autres ont saisi le tribunal administratif.

Parmi la dizaine d'arguments avancés par les résistants anti-linky, aucun ne semble décisif : il y a toujours des contre-arguments, des omissions, des exemples à l'étranger, des manipulations, etc. aussi bien de la part de Enedis que de la part de certains militants. Il nous est difficile de faire la part des choses, même si certains arguments sont faciles à démonter.

Aujourd'hui, en tant que maires, je crois que nous devons affirmer notre volonté de ne pas subir une situation absurde : une petite trentaine de députés a voté une loi dite "de transition énergétique" qui par certains aspects ne tient compte ni de l'avis des élus, ni de celui des citoyens, qui va bien au-delà des directives européennes et qui nous place dans une situation intenable socialement. Pour l'Europe, il fallait que l'installation de nouveaux compteur, si elle devait se faire, se fasse dans l'intérêt économique et environnemental des consommateurs et non dans celui des multinationales. Les députés français ont malgré tout imposé l'obligation de subir ce désagrément à tous les citoyens ! Ils ont préféré la liberté des prix et du marché pour les multinationales plutôt que la liberté de choix pour les citoyens. Aussi bien les députés de droite que ceux de la gauche libéraliste.

Le plus simple serait que le Législateur "revoie" sa copie : mais il semble s'arc-bouter sur sa décision : les députés ne répondent pas ou bottent en touche.

Des centaines de particuliers font intervenir un huissier pour transmettre à Enedis une

"sommation de ne pas faire". Cette procédure semble très efficace pour empêcher la pose des compteurs. Mais le bien public est aussi de notre ressort : c'est pourquoi nous devons agir -à notre niveau- pour laisser la liberté de choix en ce qui concerne l'installation de ces compteurs communicants (électricité, gaz, eau chaude ou eau froide).

En tant qu'élus, c'est à nous d'agir. Sur Loubaut (Ariège), le Cahier des Charges de Concession du réseau départemental d'électricité n'est pas à jour : il datait de 1994 et a été abrogé. Il n'y a aucune conformité avec la loi, et il est probable que cela soit le cas dans la plupart des départements (avec tous les risques que cela comporte puisque les communes restent propriétaires des compteurs électriques). La délibération que nous avons prise à Loubaut présente ce seul argument, et la Préfecture n'a pas réagi dans les deux mois impartis. Elle reconnaît ainsi de façon implicite la validité de l'argument utilisé.

S'il n'est pas question d'interdire à ceux qui le veulent de pouvoir "obtenir" ce gadget, il est de notre responsabilité de protéger les personnes qui refusent ces compteurs.

Ramón Bordallo
Maire
09 350 LOUBAUT

Pour plus d'informations:

- <http://refus.linky.gazpar.free.fr/>

- <http://www.santepublique-editions.fr/>

- <http://www.robindestoits.org/>

- <http://next-up.org/>

- <https://framacalc.org/utbm1poahf.1.html> : liste les communes ayant déjà délibéré (classement par département et ordre alphabétique).

- <https://framadate.org/wh8hEKQOPvoKVukS> Ce dernier site vous permet de **participer à l'action collective** que les communes mènent : une **lettre au Président de la République** et aux personnalités concernées. Ce courrier sera envoyé d'ici la fin de l'année, en recommandé.

Le Club est l'espace de libre expression des abonnés de Mediapart. Ses contenus n'engagent pas la rédaction.